

Numéro : 20221310_ODJ_CFP_DMS

Direction : Direction des Métiers Scientifiques

Pôle : Pharmacopée, Qualité Pharmaceutique des Médicaments Chimiques, Homéopathiques, à Base de Plantes et Préparations

Personne en charge : Claire Clémencin

Comité français de la Pharmacopée
« Plantes médicinales, huiles essentielle et homéopathie »
Séance du jeudi 13 octobre 2022
Réunion n°2
(Réunion en Visioconférence)

Points prévus à l'ordre du jour	Pour info/discussion /adoption/avis
<p style="text-align: center;">9h00 – Ouverture de la session en visioconférence</p> <p>I – 9h15 Début de la séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Introduction 	
<p>II – Point sur les déclarations publiques d'intérêts</p>	Information
<p>III – 9h30 Dossiers à examiner en séance</p> <p>Inscription des plantes sur la liste des Plantes médicinales de la Pharmacopée française</p> <ul style="list-style-type: none"> - Morinda officinalis (racine) - Pentanema montanum (anciennement Inula montana) (feuille, fleur, partie aérienne) - Bremaria landia (feuille, écorce de tige) - Scrophularia (racine) <p>Programme de travail</p>	Pour discussion
<ul style="list-style-type: none"> - Délibération membres CFP et ANSM 	Adoption
<p>IV – 11h30 Dossiers à examiner en séance : Pharmacopée Européenne.</p> <p>En présence de l'expert français, partie prenante, dans le groupe européen de Phytochimie (13A, 13B)</p>	Pour discussion

Points prévus à l'ordre du jour	Pour info/discussion /adoption/avis
Monographies en enquête publique Pharmeuropa 34.3 (juillet 2022) <ul style="list-style-type: none"> - Grindelia - Rose (fleur) - Erysimum - Rhodiola (racine et rhizome) - Plantain lancéolé (feuille) 	
<ul style="list-style-type: none"> - Délibération membres CFP et ANSM 	Pour avis
<p style="text-align: center;">13h50 – Ouverture de la session en visioconférence</p> <p>V – 14h00 Pharmacopée Française : dossiers à examiner en séance</p> <p>Retour des sous-groupes de travail sur les commentaires reçus après enquête publique des trois monographies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mélanges d'huiles essentielles destinés à la voie orale pour préparations officinales - Mélanges d'huiles essentielles destinés à une application cutanée pour préparations officinales - Mélanges d'huiles essentielles destinés à l'inhalation pour préparations officinales 	Pour discussion
<ul style="list-style-type: none"> - Délibération membres CFP et ANSM 	Adoption
17h00 - Fin de la réunion	